

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
de la  
MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BEBING**

Séance du Vendredi 07 février 2025 à 20 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08
Date de convocation		
03 février 2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi sept février, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN, Maire :

**Délégués présents** : Didier DEVIN, Stéphane DUCOURTIOUX, Damien GROLL, Bernard JACQUES, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Michel SOUFFLET.

**Délégués absents excusés** : Marc DEGRELLE, Hubert LEONARD, Danièle OSWALD

**A été nommé Secrétaire de séance** : Bernard JACQUES

Numéro : 2025-006
Domaine d'intervention Fonction Publique/Personnels contractuels

**CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE  
DE MAIRE CONTRACTUELLE  
– GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
POUR 4/35 H**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la nécessité de la nouvelle mission au sein du secrétariat de mairie consistant en la prise de consignes avant le départ à la retraite au 1<sup>er</sup> novembre 2025 de la titulaire du poste, le **Maire propose à l'assemblée** :

La création d'un emploi d'Adjoint administratif à temps non complet (4/35<sup>ème</sup>) pour les travaux de secrétariat de mairie à compter du 17 mars 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'Adjoint administratif territorial.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint administratif territorial sur la base du 1<sup>er</sup> échelon - l'indice brut 367 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le tableau des emplois ;

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du **Maire**,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ : 7 voix pour – 1 abstention**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 10 février 2025.

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 10 février 2025

Le Maire  
Kristina LEINEN



A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp. The signature is cursive and appears to be 'Kristina Leinen'.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
de la  
MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BEBING**

Séance du Vendredi 07 février 2025 à 20 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08
Date de convocation		
03 février 2025		

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi sept février, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN, Maire :

**Délégués présents** : Didier DEVIN, Stéphane DUCOURTIOUX, Damien GROLL, Bernard JACQUES, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Michel SOUFFLET.

**Délégués absents excusés** : Marc DEGRELLE, Hubert LEONARD, Danièle OSWALD

**A été nommé Secrétaire de séance** : Bernard JACQUES

Numéro : 2025-007
Domaine d'intervention Finances Locales/Divers

**LOCATION DE L'ENCEINTE JBL 800W AVEC  
SES 2 MICROS POUR LA SALLE  
COMMUNALE**

A compter du 15/02/2025, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de proposer à la location l'enceinte JBL 800W avec ses 2 micros au prix de :

- 70 € pour les Bébingeois
- 100 € pour les personnes extérieures à la commune.

De plus, un chèque de caution devra être établi au nom du Trésor public d'un montant de 800 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.  
Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 10 février 2025.  
La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 10 février 2025

Le Maire  
Kristina LEINEN

